



Bords de Sarthe - Alençon

VILLE D'ALENÇON
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL DELEGATION AUX ELUS

N°2020-05

PUBLIÉ LE : 24 SEPTEMBRE 2020

ARRÊTÉS

27/07/2020	SA-ARVA2020-19	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Ahamada DIBO – 1 ^{er} Adjoint
27/07/2020	SA-ARVA2020-24	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Vanessa BOURNEL – 6 ^{ème} Adjointe
27/07/2020	SA-ARVA2020-25	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Thierry MATHIEU – 7 ^{ème} Adjoint
27/07/2020	SA-ARVA2020-28	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Sylvaine MARIE – 10 ^{ème} Adjointe
27/07/2020	SA-ARVA2020-29	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Nasira ARCHEN – Conseillère municipale déléguée
27/07/2020	SA-ARVA2020-31	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Fabienne CARELLE – Conseillère municipale déléguée
27/07/2020	SA-ARVA2020-34	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur David LALLEMAND – Conseiller municipal délégué
28/07/2020	SA-ARVA2020-20	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Nathalie-Pascale ASSIER – 2 ^{ème} Adjointe
28/07/2020	SA-ARVA2020-23	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Armand KAYA – 5 ^{ème} Adjoint
28/07/2020	SA-ARVA2020-26	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Stéphanie BRETEL – 8 ^{ème} Adjointe
28/07/2020	SA-ARVA2020-32	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Jean-Noël CORMIER – 10 ^{ème} Adjoint
28/07/2020	SA-ARVA2020-33	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Coline GALLERAND – Conseillère municipale déléguée
28/07/2020	SA-ARVA2020-36	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Alain LIMANTON – Conseiller municipal délégué
29/07/2020	SA-ARVA2020-21	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Romain BOTHET – 3 ^{ème} Adjoint
29/07/2020	SA-ARVA2020-37	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Catherine MAROSIK – Conseillère municipale déléguée
29/07/2020	SA-ARVA2020-38	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur René MÉRIAUX – Conseiller municipal délégué
30/07/2020	SA-ARVA2020-27	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Emmanuel TURPIN – 9 ^{ème} Adjoint
30/07/2020	SA-ARVA2020-35	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Odile LECHEVALLIER – Conseillère municipale déléguée
30/07/2020	SA-ARVA2020-39	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Sandrine POTIER – Conseillère municipale déléguée
03/08/2020	SA-ARVA2020-22	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Sandrine POTIER – 4 ^{ème} Adjointe
03/08/2020	SA-ARVA2020-30	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Monsieur Didier AUBRY – Conseiller municipal délégué
03/08/2020	SA-ARVA2020-40	Délégation d'une partie des fonctions du Maire à Madame Patricia ROUSSÉ – Conseillère municipale déléguée



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-19

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Ahamada DIBO - 1er Adjoint**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 1er Adjoint,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Ahamada DIBO, 1er Adjoint**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Finances Numérique	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 1er Adjoint susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Stéphanie BRETEL**, 8ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Finances Numérique	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-24

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Vanessa BOURNEL - 6ème Adjointe**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 6ème Adjointe,

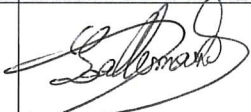
ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Vanessa BOURNEL, 6ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Sport	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 6ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur David LALLEMAND**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Sport	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-25

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Thierry MATHIEU - 7ème Adjoint**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 7ème Adjoint,

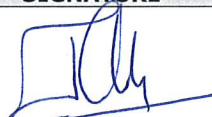
ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Thierry MATHIEU, 7ème Adjoint**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Solidarité Affaires sociales	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 7ème Adjoint susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Fabienne CARELLE**, Conseillère municipale déléguée

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Solidarité Affaires sociales	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUIL. 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-28

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Sylvaine MARIE - 10ème Adjointe

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 10ème Adjointe,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Sylvaine MARIE, 10ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Démocratie locale Tranquillité publique	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 10ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Nasira ARCHEN**, Conseillère municipale déléguée

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Démocratie locale Tranquillité publique	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-29

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Nasira ARCHEN - Conseillère municipale déléguée

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

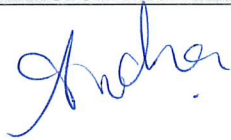
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Nasira ARCHEN, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Tranquillité publique Sécurité	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Sylvaine MARIE**, 10ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Tranquillité publique Sécurité	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-31

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Fabienne CARELLE - Conseillère municipale déléguée**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

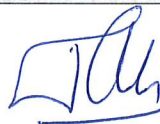
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Fabienne CARELLE, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Santé Accessibilité	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Thierry MATHIEU**, 7ème Adjoint

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Santé Accessibilité	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-34

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur David LALLEMAND - Conseiller municipal délégué**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseiller municipal délégué,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur David LALLEMAND, Conseiller municipal délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Animations sportives	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller municipal délégué susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Vanessa BOURNEL**, 6ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Animations sportives	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 27 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-20

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Nathalie-Pascale ASSIER - 2ème Adjointe**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 2ème Adjointe,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Nathalie-Pascale ASSIER, 2ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires scolaires Jeunesse Enfance	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 2ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Coline GALLERAND**, Conseillère municipale déléguée

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires scolaires Jeunesse Enfance	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 28 JUIL. 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-23

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Armand KAYA - 5ème Adjoint**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

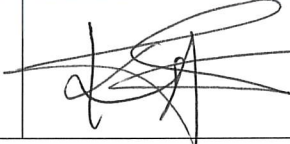
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 5ème Adjoint,

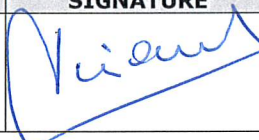
ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Armand KAYA, 5ème Adjoint**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Aménagement urbain Logement Patrimoine	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 5ème Adjoint susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Alain LIMANTON**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Aménagement urbain Logement Patrimoine	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 28 JUIL. 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-26

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Stéphanie BRETEL - 8ème Adjointe**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 8ème Adjointe,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Stéphanie BRETEL, 8ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires générales Règlementation Personnel	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 8ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Ahamada DIBO**, 1er Adjoint

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires générales Règlementation Personnel	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 28 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-32

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Jean-Noël CORMIER - Conseiller municipal délégué**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseiller municipal délégué,

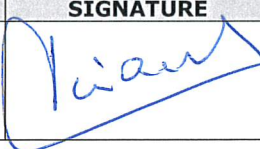
ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Jean-Noël CORMIER, Conseiller municipal délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Sécurité dans les établissements recevant du public Culture	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller municipal délégué susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Alain LIMANTON**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Sécurité dans les établissements recevant du public Culture	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 28 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-33

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Coline GALLERAND - Conseillère municipale déléguée

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Coline GALLERAND, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Jeunesse	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Nathalie- Pascale ASSIER**, 2ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Jeunesse	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 28 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-36

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Alain LIMANTON - Conseiller municipal délégué**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

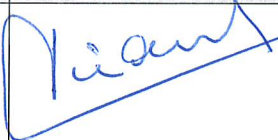
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseiller municipal délégué,

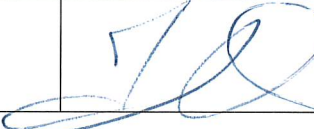
ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Alain LIMANTON, Conseiller municipal délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Voirie Patrimoine	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller municipal délégué susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Jean-Noël CORMIER**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Voirie Patrimoine	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 28 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-21

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Romain BOTHET - 3ème Adjoint

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

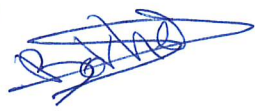
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 3ème Adjoint,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Romain BOTHET, 3ème Adjoint**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Attractivité</i> <i>Développement durable</i> <i>Transition écologique</i>	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 3ème Adjoint susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Alain LIMANTON**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Attractivité</i> <i>Développement durable</i> <i>Transition écologique</i>	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 29 JUIL. 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-37

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Catherine MAROSIK - Conseillère municipale déléguée**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,

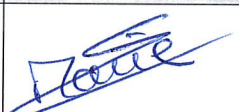
ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Catherine MAROSIK, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Vie des quartiers	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Sylvaine MARIE**, 10ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Vie des quartiers	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 29 JUL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-38

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur René MÉRIAUX - Conseiller municipal délégué**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseiller municipal délégué,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur René MÉRIAUX, Conseiller municipal délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Économie sociale et solidaire	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller municipal délégué susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Thierry MATHIEU**, 7ème Adjoint

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Économie sociale et solidaire	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 29 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-27

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Emmanuel TURPIN - 9ème Adjoint**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

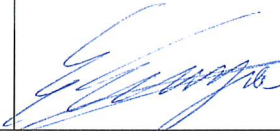
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 9ème Adjoint,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Emmanuel TURPIN, 9ème Adjoint**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Vie associative</i> <i>Devoir de mémoire</i>	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 9ème Adjoint susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Sandrine POTIER**, Conseillère municipale déléguée

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Vie associative</i> <i>Devoir de mémoire</i>	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 30 JUIL. 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-35

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Odile LECHEVALLIER - Conseillère municipale déléguée**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Odile LECHEVALLIER, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Vie des quartiers	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Sylvaine MARIE**, 10ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Vie des quartiers	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 30 JUL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-39

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Sandrine POTIER - Conseillère municipale déléguée**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

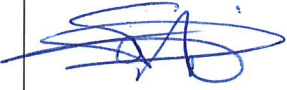
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Sandrine POTIER, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Vie associative	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Emmanuel TURPIN**, 9ème Adjoint

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Vie associative	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 30 JUIL. 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-22

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Fabienne MAUGER - 4ème Adjointe

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

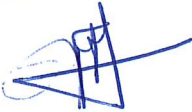
VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) 4ème Adjointe,


ARRÊTÉ

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Fabienne MAUGER, 4ème Adjointe**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires culturelles Tourisme Animation de la ville	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de l' 4ème Adjointe susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Monsieur Didier AUBRY**, Conseiller municipal délégué

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Affaires culturelles Tourisme Animation de la ville	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 03 AOUT 2020
Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-30

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Monsieur Didier AUBRY - Conseiller municipal délégué**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseiller municipal délégué,


ARRÊTE

Article 1er - Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Monsieur Didier AUBRY, Conseiller municipal délégué**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Tourisme de mémoire	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement du Conseiller municipal délégué susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Fabienne MAUGER**, 4ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
Tourisme de mémoire	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 03 AOUT 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

VILLE D'ALENÇON
61014 ALENÇON CEDEX
tél. : 02 33 32 40 00

Direction générale
Service des Assemblées

ARRÊTÉ DU MAIRE

TT/
SA/ARVA2020-40

ASSEMBLÉES

VILLE D'ALENÇON

**Délégation d'une partie des fonctions du Maire à
Madame Patricia ROUSSÉ - Conseillère municipale déléguée**

LE MAIRE DE LA VILLE D'ALENÇON,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,


VU les délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2020, par lesquelles le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire et des Adjoints au Maire,

VU la délibération du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à subdéléguer sa signature à ses Adjoints et Conseillers Municipaux en vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la Collectivité, il convient de donner délégation à un(e) Conseillère municipale déléguée,


ARRÊTE

Article 1er – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire à **Madame Patricia ROUSSÉ, Conseillère municipale déléguée**, l'instruction, le règlement administratif et la signature de tous actes, arrêtés et décisions y compris les marchés publics (passation, attribution, signature, suivi d'exécution et tous documents utiles à la réalisation des missions) en matière de :

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Animations commerciales</i>	

Article 2 – Sont délégués sous la surveillance et la responsabilité du Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de la Conseillère municipale déléguée susmentionné(e), selon les mêmes termes, à :

- **Madame Fabienne MAUGER**, 4ème Adjointe

ATTRIBUTIONS	SIGNATURE
<i>Animations commerciales</i>	

Article 3 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville d'Alençon et copie en sera adressée à Madame le Préfet ainsi qu'aux intéressés.

Article 4 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à l'intéressé(e).



Fait à Alençon, le 03 AOUT 2020

Le Maire d'Alençon,



Joaquim PUEYO